

Communiqué de presse

lundi 3 février 2020

Non, le Conseil départemental de Mayotte n'a pas financé à hauteur d'un demi-million d'euros le film « Tropiques de la violence »

Les Nouvelles de Mayotte du 3 février 2020, dans un article intitulé « Conseil départemental : les élus ont perdu la tête » laisse entendre que les élus départementaux auraient attribué une subvention de 500 000 € (cinq-cents mille euros) à la société "Windy Production" pour le tournage d'un film consacré à l'immigration.

L'article emploie les termes de "tout simplement scandaleux", "d'apologie de l'immigration clandestine", de "naïveté", de "soutien indécent" ou de "budget colossal"...

L'information est une discipline exigeante et elle aurait gagné à être vérifiée jusqu'au bout : si une délibération a bien été soumise à la Commission permanente du 10 décembre 2019, les élus départementaux ont finalement décidé de retirer cette délibération, après des débats sur le sens de ce projet. Et cette délibération ne sera pas réinscrite à l'ordre du jour ni ce soutien accordé...

L'Assemblée délibérante est dans son rôle quand elle décide sur la base du rapport qui lui est soumis de ne pas soutenir un projet. Elle l'est aussi quand elle estime ne pas vouloir suivre une proposition, précisément parce qu'elle considère que soutenir ce film serait contreproductif...

Alors on peut toujours épiloguer quant à l'opportunité de présenter un tel rapport mais l'essentiel est de présenter une information vérifiée ; pas partielle... d'où cette précision nécessaire.

CONTACT PRESSE

Bruno COHEN-BACRIE
bruno.cohenbacrie@cg976.fr • 0639 69 89 06

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • 0269 63 60 60

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

8 boulevard Halidi Sélémani
97600 MAMOUDZOU
02 69 66 10 00

www.cd976.fr